

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 15 (1939-1940)
Heft: 2

Artikel: Tir indirect à la mitrailleuse [Fortsetzung]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-704245>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dies qui n'atteignent pas seulement les malheureuses victimes déjà présentes, mais tout aussi bien les camarades restés sains et saufs. Ces champs de bataille restés pendant des jours occupés par les cadavres et des fois même aussi par des blessés, ces ambulances et ces lazarets qui regorgent de malades, deviennent le berceau d'ennemis bien plus à craindre que l'adversaire le plus redoutable. Le typhus et le choléra sortent de ces antres de grandes misères humaines, pour de là répandre la terreur et la mort.

L'officier ayant le commandement supérieur ne saurait-il donc rien faire pour soulager ces grands maux? Le soir, la nuit ou enfin le jour après la bataille, n'a-t-il aucune troupe, aucune voiture à envoyer en aide à la troupe sanitaire? Quelle troupe, quoique fatiguée, ne viendrait pas avec empressement s'acquitter de ce pieux devoir auprès des camarades blessés? Est-ce qu'on recule devant l'impression que le spectacle hideux d'un champ de bataille peut produire? Un chef militaire ne saurait-il conduire ses troupes qu'à une œuvre de destruction, et jamais à une œuvre qui a pour but de soulager et d'atténuer les malheurs qui en sont résultés?

Naturellement, il ne s'agit pas ici du transport aux hôpitaux éloignés, mais seulement jusqu'aux établissements sanitaires rapprochés du champ de bataille. Les dispositions proposées ci-dessus ne peuvent se réaliser qu'en cas de succès et d'une marche en avant; car, s'il faut battre en retraite, il ne reste qu'à laisser avec confiance ses blessés aux soins de l'ennemi, ce que la convention de Genève autorise pleinement. Les autorités militaires doivent aussi prendre des mesures d'hygiène plus efficaces pour l'enterrement des morts. Le soldat qui a perdu la vie loin des siens, pour sauver la patrie, a droit à une sépulture convenable, et à n'être pas enfoui comme un animal. L'intérêt de la propre conservation doit déjà engager à procéder à un enterrement convenable des décédés, car les champs de bataille où l'on a fait des fosses, trop peu profondes, et recouvert les cadavres d'une couche de terre insuffisante, deviennent des sources d'émanations pestilentielles.

Les fosses devraient être assez profondes pour que les cadavres fussent recouverts d'une couche de terre de 1 m 50, qui suffirait ainsi à absorber et à décomposer les gaz provenant de leur décomposition.

Ces travaux étant terminés, la troupe doit quitter immédiatement le terrain où ils ont eu lieu. Ce n'est pas seulement sa santé qui l'exige impérieusement, mais il faut l'éloigner aussitôt que possible du spectacle hideux et navrant que présente toujours un champ de bataille.

Il est indispensable aussi que chaque soldat soit muni d'une pièce quelconque permettant de constater son identité, car en cas de malheur, il est de première nécessité que les bureaux de renseignements soient en mesure de donner promptement aux familles des indications certaines.

Dans la dernière guerre, il est passé souvent des mois avant qu'il soit possible de renseigner une famille sur le sort d'un de ses membres et souvent on ne parvenait pas à apprendre sur quel champ de bataille, encore moins à quelle place, à peu près, une personne chère était ensevelie.

A la veille d'un combat, l'ordre du jour devrait recommander aux troupes les principales dispositions de la convention de Genève, entr'autres les égards à observer vis-à-vis des blessés, même ennemis.

Dans le cas d'une retraite précipitée, les troupes montées et motorisées peuvent éviter bien des malheurs en gardant le sang-froid, et en y mettant de la bonne

volonté. Que chaque soldat de ces catégories se représente lui-même la position angoissante d'un camarade étendu par terre, blessé et sans secours, risquant à chaque instant d'être broyé et écrasé. Alors, malgré toutes les craintes que lui suggère l'instinct de la propre conservation, il saura cependant trouver quelques ménagements pour ceux qui, sans aucune résistance possible, doivent tout se laisser faire.

La signification de la croix rouge sur fond blanc doit être rappelée à la troupe. Les personnes civiles et militaires, portant le brassard international, ne doivent jamais être traitées comme ennemies; le matériel marqué de ce signe ne doit pas être endommagé, et les endroits où l'on voit flotter un drapeau blanc avec croix rouge doivent être considérés comme autant d'asiles pour les malheureux. En conséquence, on évitera de leur tirer dessus, de même, si possible, de passer trop près d'eux pendant le combat. W.

Tir indirect à la mitrailleuse

(Suite)

2. La mise en parallèle.

La mise en parallèle est employée si nous trouvons un bon poste d'observation (Δ obs.), d'où nous pouvons voir le but (B) et la position (P) de nos pièces.

L'officier organise son poste d'observation avec 1 sof., 1 télémètre, 1 ord. de combat, év. 1 signaleur. Il fait les calculs de 1, 2 et 3, puis il donne l'ordre de sct.

Il fait mesurer *les distances*:

$$\Delta - B = D \text{ (avec le télémètre ajusté)}$$

$$D = 1700 \text{ m}$$

$$\text{Ecart latéral} = h \text{ (sof. et ord. de cbt.)}$$

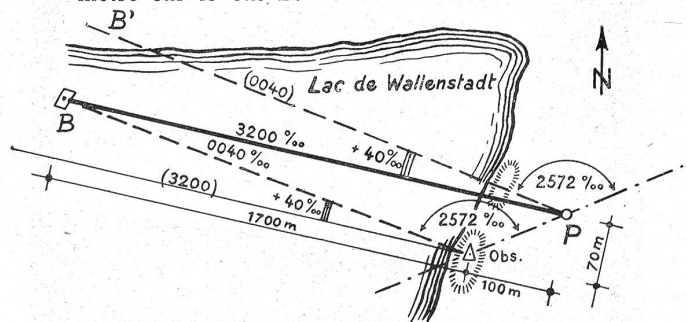
$$h = 70 \text{ m}$$

$$\text{Recul des pièces} = d \text{ (sof. et ord. de cbt.)}$$

$$d = 100 \text{ m}$$

Remarque: Il y a un avantage à placer Δ et P de telle sorte que h soit négligeable et que d varie entre 100 m et 400 m; dans ce dernier cas, on devra organiser un relais ou des signaux, pour pouvoir commander la sct. depuis Δ .

Dérive: En visant le but B avec le goniomètre à 3200 ‰ (si l'on n'a pas de goniomètre, l'appareil de pointage ind. d'une pièce va aussi) et en mettant la pièce P en parallèle, les coups iraient en B', faute d'écart latéral, que l'on corrige de suite en mettant au goniomètre non pas 3200 ‰ mais 70 m/1,7 km = 40 ‰ plus à gauche, donc 3200 + 40 ‰ = 0040 ‰. On bloque alors le goniomètre sur le but B.



$$\frac{+ 70 \text{ m}}{1,7 \text{ km}} \cong + 40 \text{ ‰},$$

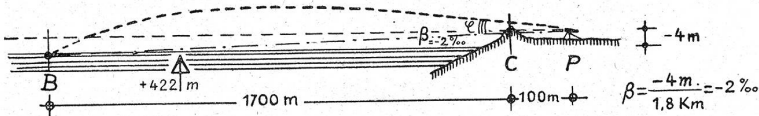
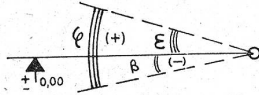
$$3200 \text{ ‰} + 40 \text{ ‰} = 0040 \text{ ‰},$$

parce que les coups iraient en B', si l'on visait le but B de l'Obs. avec $\delta = 3200 \text{ ‰}$. Pour amener plus à gauche il faut mettre: + 40 ‰.

Du goniomètre, on vise ensuite la bougie de la pièce P, on lit l'angle de dérive de 2572 ‰. Cette opération est répétée pour chaque pièce. Il n'y a pas de vent latéral, donc pas de correction latérale.

Élévation:

- β = angle de site = $-4 \text{ m} / 1,8 \text{ km} \approx -2 \text{ ‰}$.
- (2) φ = angle de tir = (R.T.J. Annexe I φ 1800) = 43 ‰ ou pointage.
- ε = élévation initiale = $+43 \text{ ‰} - 2 \text{ ‰}$ = $+41 \text{ ‰}$.

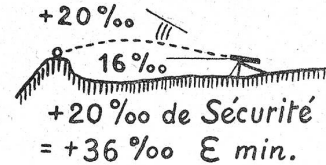


Remarque: Si l'on ne possède pas de baromètre, de thermomètre, ni de table de tir, et si la dis-

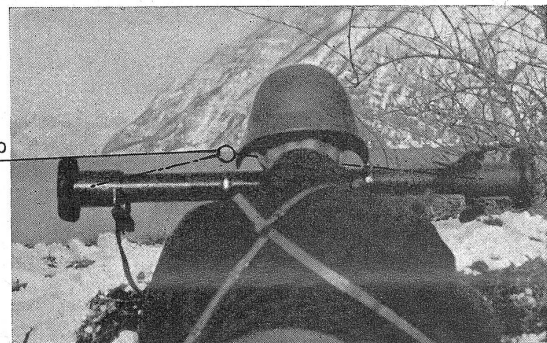
tance ne dépasse pas 200 m/s, on peut se passer des calculs suivants *tout en sachant* que l'on commet *une approximation!*

Autrement: Baromètre = 730 mm } Poids air =
 Thermomètre = + 13° } 1180 gr/m³
 - 1150 gr/m³
 + 30 gr/m³

à 1800 m 100 gr/m³ = 3 ‰ correction
 donc + 30 gr/m³ = + 1 ‰ correction
 Vent longitudinal, estimé à 5 m/s avec le projectile, donc (- ‰)
 10 m/s à 1800 m = 2 ‰, donc - 5 m/s = - 1 ‰
 $\varepsilon = X = +41 \text{ ‰} - 1 \text{ ‰} + 1 \text{ ‰} = 41 \text{ ‰}$.



Au goniomètre:
 Viser le but B avec l'écart latéral: 0040 ‰.
 Bloquer la base du goniomètre.



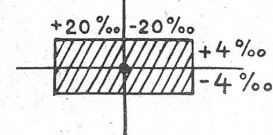
Au télémètre:
 N'employer qu'un télémètre ajusté peu avant!
 Mesurer P. obs. — B 3 fois, prendre la moyenne.

Unfall-Versicherungen
 unter besonderer Berücksichtigung der
 Militärdienst-Unfälle.

Lebens-Versicherungen
 schliessen Sie bei uns vorteilhaft ab.

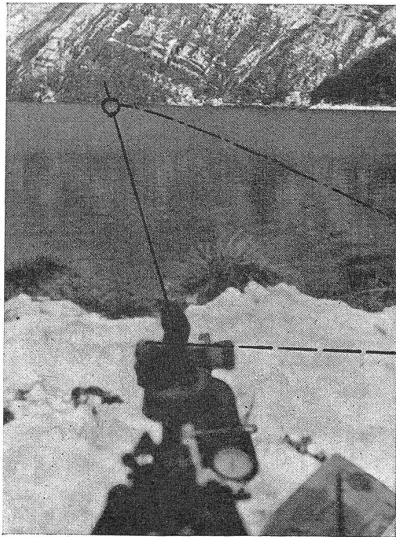
WINTERTHUR
 //
 Schweiz. Unfallversicherungs-Gesellschaft
 Lebensversicherungs-Gesellschaft

Les pièces annoncent que l' ε min. de sécurité = $36 \text{ ‰} < 41 \text{ ‰}$, donc nous osons tirer!
Feu: Si nous ne pouvons observer l'arrivée des coups, nous devons commander un feu sur zone (voir R.T.J. § 270) donc



Ordres du chef de section.

1. *Toute la batterie:* Élévation 41 fini! Les tireurs répètent l'ordre, l'exécutent et annoncent: pièce 1, élévation 41 prêt!
2. Pièce 1, point de pointage, le goniomètre, dérive 2572 fini! (Pièce 2, etc.)
 Le tireur de la pièce 1 répète l'ordre, l'exécute et



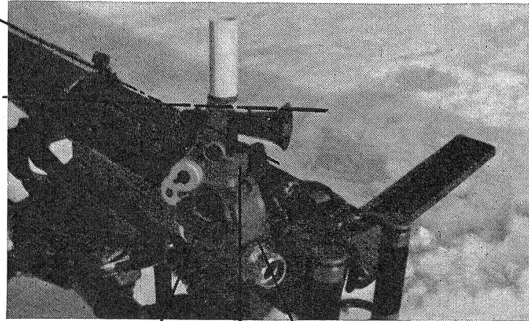
Si l'observation est possible: Feu de réglage, *tout bloqué*.

Observation des coups au goniomètre ou à la jumelle graduée.

Dérive: 10 ‰ trop à g.

Élévation: un peu trop long.

Corrections: selon ordre ci-dessus (5).



Dérive: 2572.

Élévation 41 (y)

(A suivre)

annonce: pièce 1, point de pointage, le goniomètre, dérive 2572. Prêt!

3. *Toute la batterie: Fauchage sur zone* (Flächenfeuer), 20 à g., 20 à dr., + 4 — 4, une bande par pièce, fini!

Le tireur répète l'ordre, l'exécute, *ensuite seulement il charge*. Finalement il débloque les freins et annonce: pièce 1, fauchage 20 à g., 20 à dr., + 4, — 4, une bande par pièce, prêt.

4. *Toute la batterie: Feu!*

5. *Corrections: Toute la batterie, élévation 39, fini!*
Ou: toute la batterie, dérive — 10, fini!

Schaffhauser Wolle

Nehmen Sie immer Bezug auf den „Schweizer Soldat“ beim Einkauf Ihrer Bedarfsartikel!

Weber-Stumpfen
Kennerstumpfen

FLORIDA, fein, mild ein Weber-Stumpfen von ganz besonderer Güte. In der runden Büchse überall offen erhältlich. Das Stück zu 10 Rp.

WEBER SÖHNE A.-G., MENZIKEN

ERNST BALTENSPERGER, ZÜRICH
GOLDSCHMIED
BAHNHOFSTRASSE 40

Firmen, die uns durch ihren Eintrag in diese Rubrik unterstützen

- ALBERT ISLIKER & Co., Zürich - Chemikalien**
- Helvetia St. Gallen - Schweiz. Feuerversicherungs-Gesellschaft**
- O. Caminada, Zürich** Spezialgeschäft für sämtliche Militär-Bedarfsartikel en gros und en détail
- Hochuli & Co. „HOCOSA“** Gestrickte Herren- und Damen-Unterwäsche und Pullover.
- +GF+** Aktiengesellschaft der Eisen- und Stahlwerke vormals Georg Fischer, Schaffhausen (Schweiz)
- KERN & CIE. A.-G. - AARAU - SCHWEIZ** Schweizer Prismen-Feldstecher mit großem Gesichtsfeld
- Vereinsfahnen** Federn, Stulpen, Schärpen usw. Kurer, Schädler & Cie., Wil (St.G.)
- Victoria-Apotheke Zürich** Bahnhofstraße 71, Telefon 72432
- Ruff-Konserven sind von hervorragender Güte**
- J. Lüthi & Co., Burgdorf - Jico-Schuhe**
- HANS KASPAR A.-G., Zürich** Speisefette und Oele
- Sauerstoff- & Wasserstoff-Werke H.-G., Luzern**
- Metallwarenfabrik Zug** Stanz- und Emailierwerke
- Baumann, Koelliker, Zürich, Elektrische** alles
- Tapeten Spörri Zürich** Fühlstraße 6, Tel. 3 66 60